



WEBINAIRE
**COMMENT PRÉSERVER LES DROITS D'AUTEUR SUR
MES TRAVAUX DE RECHERCHE ?**

26 SEPTEMBRE 2023

Udice French
Research
Universities

UDICE : UNE ALLIANCE DE 10 UNIVERSITÉS DE RECHERCHE FRANÇAISES



UDICE EN CHIFFRES

75,000  Personnels

€41,1 
milliards de valeur ajoutée brute
(VAB) à l'économie mondiale

60,000  Publications
scientifiques par an

500,000  Etudiants
dont **24,000** doctorants
dont **75,000** étudiants internationaux

363,000  Emplois créés
en France

50% des articles scientifiques français
60% issus d'une collaboration internationale
60% d'accès libre
2% des 1% des articles les plus cités dans le monde

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SCIENCE OUVERTE



Etienne Augé
Université Paris-Saclay
Vice-président adjoint
Science Ouverte



Caroline Bertonèche
Université Grenoble Alpes
Présidente du Conseil
Académique



Fabien Borget
Aix Marseille Université
Chargée de mission
Science Ouverte



Anne Brogini
Université Côte d'Azur
Vice-Présidente Politique
documentaire & Science
ouverte



Chérifa Boukacem-Zeghmouri
Université Claude Bernard Lyon 1
Référente Science Ouverte



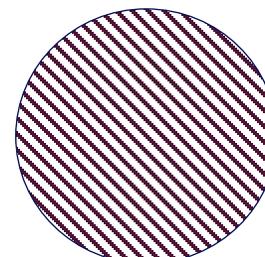
Yves Ducq
Université de Bordeaux
Chargé de mission
documentation et
science ouverte



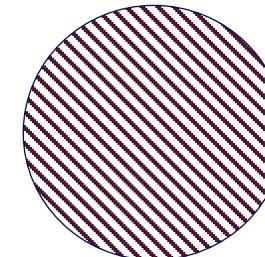
Anne-Catherine Fritzing
Sorbonne Université
Conseillère pour la science
ouverte, l'édition
académique et le
patrimoine



Mathieu Schneider
Université de Strasbourg
Vice-président Culture,
science-société et
actions solidaires



Véronique Stoll
Université PSL
Chargée de mission
Science Ouverte



Nomination en cours
Université Paris Cité



PRÉSENTATION DU GUIDE « METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS SUR LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES »

Intervention de Pascale PAUPLIN :

- Responsable du département Publications et Open Access de la bibliothèque de Sorbonne Université
- Membre de l'Open Research Europe Librarian Advisory Group

DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (1/8)

Rédaction
d'un article
scientifique
(preprint)



Œuvre de l'esprit
Caractère original



Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (2/8)

Droits moraux

- Droit de reconnaissance à la paternité
- Droit de divulgation
- Droit au respect de l'intégrité de l'œuvre
- Droit de repentir / retrait

Droits patrimoniaux

- Droit de représentation
- Droit de reproduction
- Droit d'adaptation

DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (3/8)

Rédaction
d'un article
scientifique
(preprint)

Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (4/8)

Rédaction
d'un article
scientifique
(preprint)

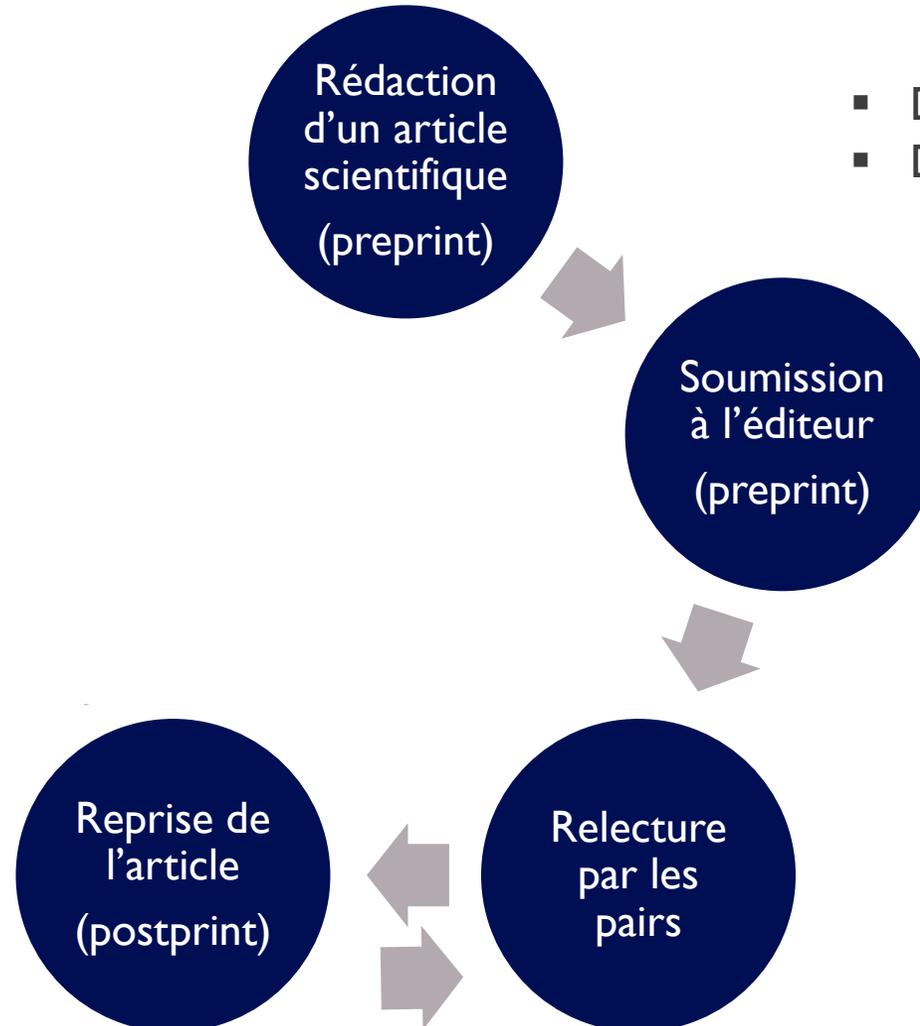


Soumission
à l'éditeur
(preprint)

Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (5/8)



Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (6/8)

Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

Acceptation pour
publication

**Signature d'un contrat d'édition
avec cession des droits
patrimoniaux** (publication papier,
électronique, traduction, etc.)

Rédaction
d'un article
scientifique
(preprint)

Soumission
à l'éditeur
(preprint)

Reprise de
l'article
(postprint)

Relecture
par les
pairs

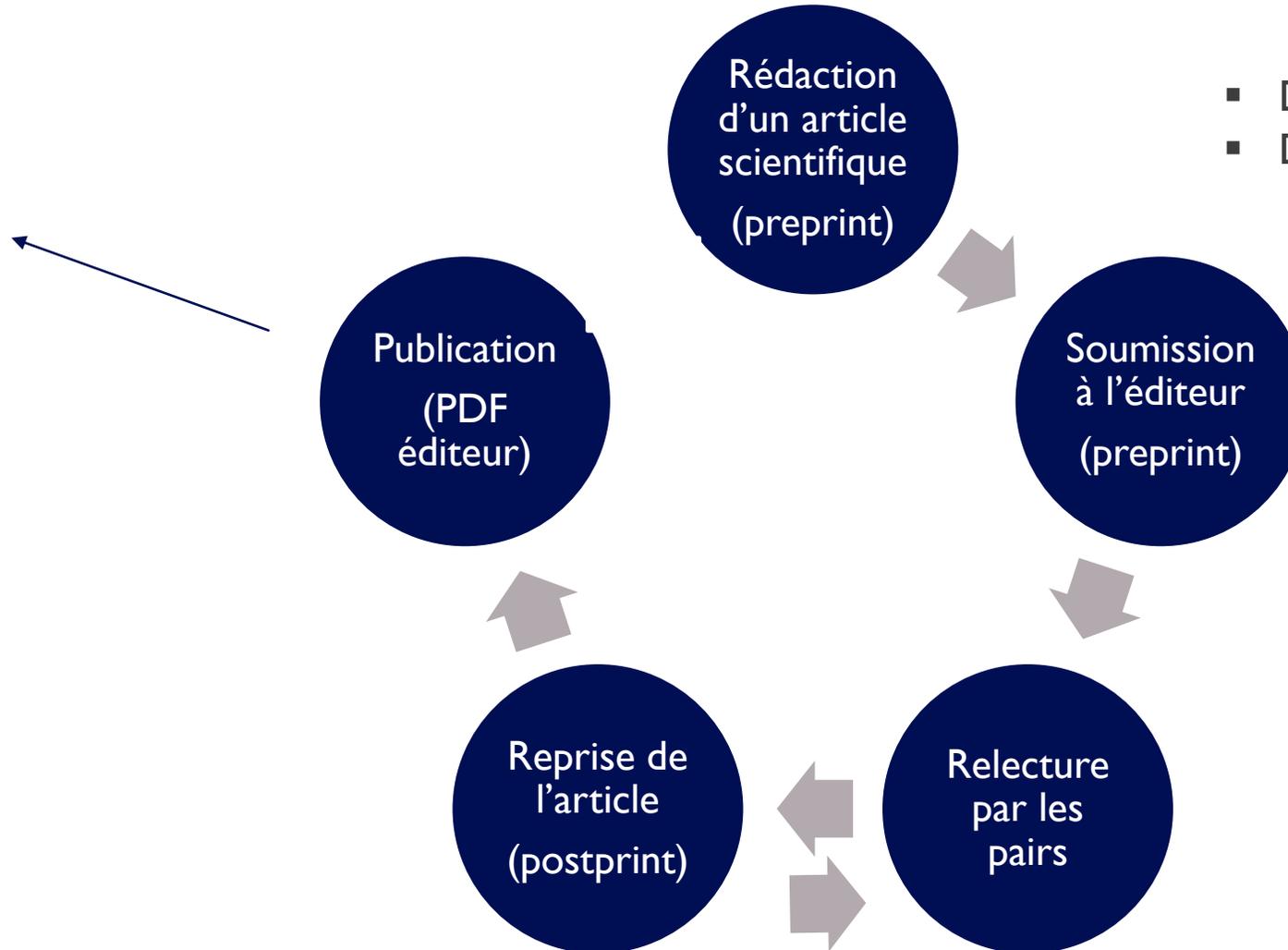


DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (7/8)

Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

Contrat d'édition
avec **cession non-
exclusive** des droits
patrimoniaux

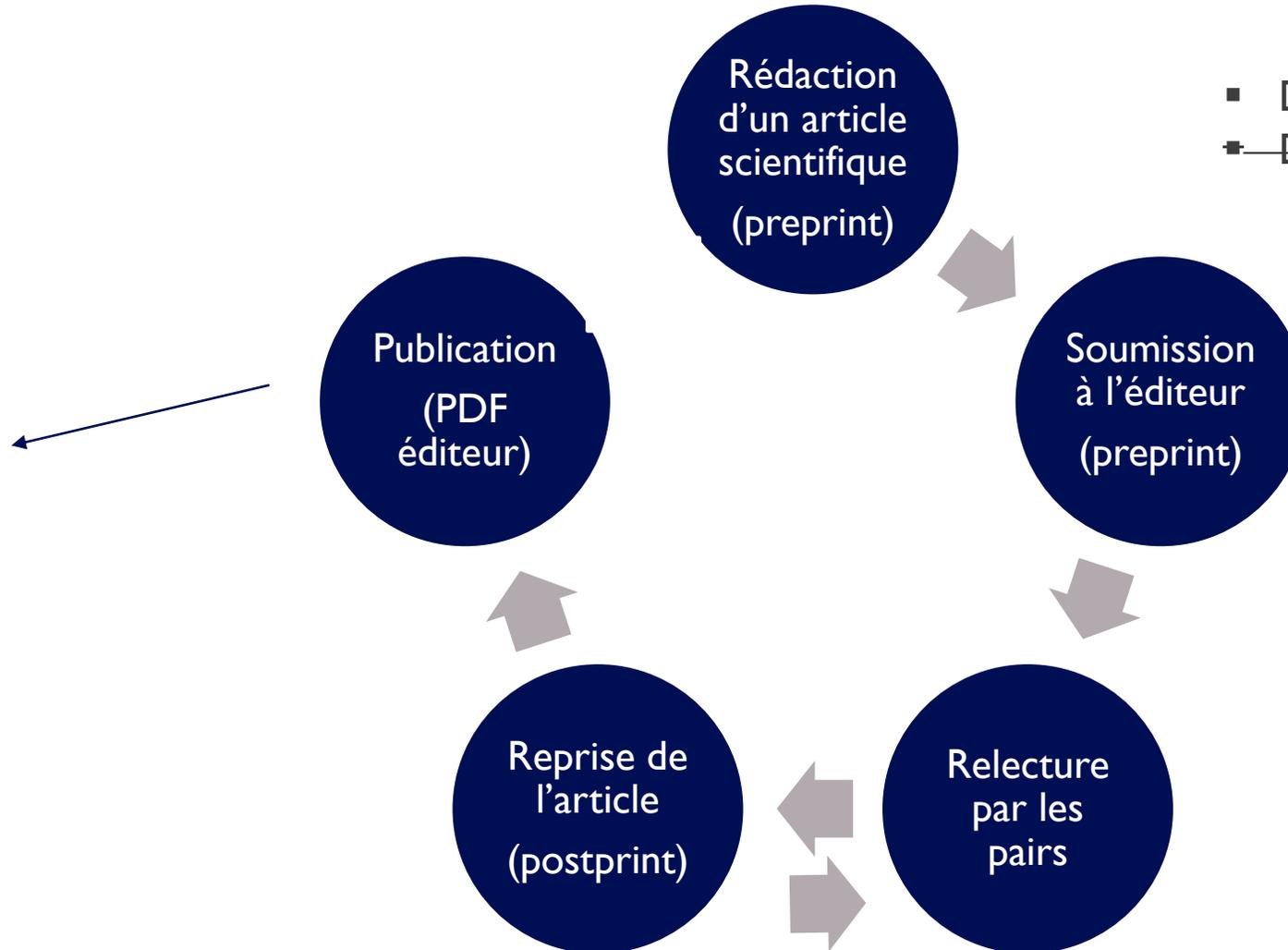


DROITS D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION (8/8)

Auteur, titulaire de :

- Droits moraux
- ~~Droits patrimoniaux~~

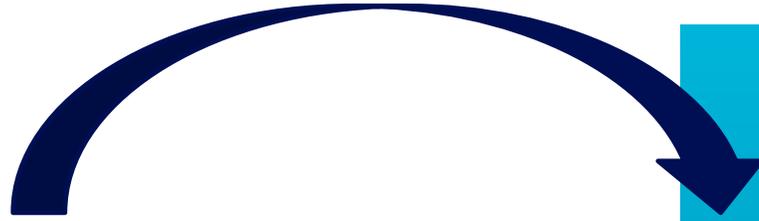
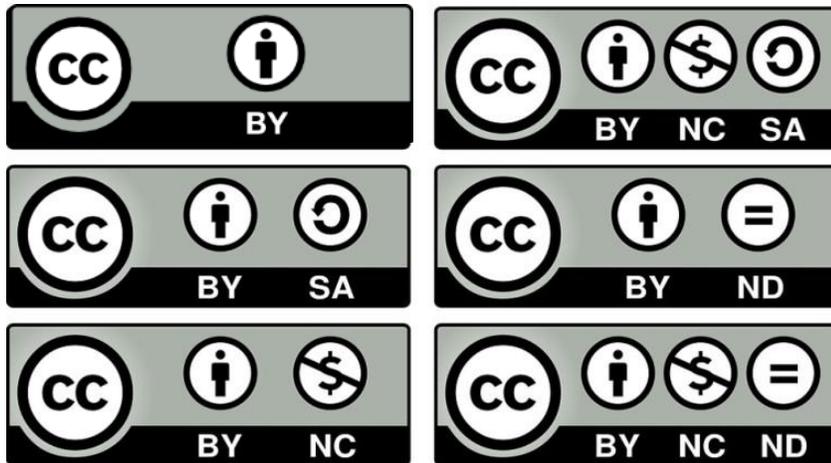
Contrat d'édition
avec **cession**
exclusive des droits
patrimoniaux



QU'APPORTE LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS ?

- Stratégie de non-cession des droits : libre accès immédiat
 - Licence ouverte sur les différentes version du manuscrit auteur
- Loi Pour une République Numérique : libre accès différé
 - Publication dans un périodique paraissant au moins une fois par an
 - Financements publics au moins à 50%
 - Embargo 6 à 12 mois maximum

QU'EST-CE QU'UNE LICENCE ?



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

This is a human-readable summary of (and not a substitute for) the [license](#). [Disclaimer](#).

You are free to:

Share — copy and redistribute the material in any medium or format

Adapt — remix, transform, and build upon the material for any purpose, even commercially.

The licensor cannot revoke these freedoms as long as you follow the license terms.



LA STRATÉGIE DE NON CESSIION DES DROITS (SANS EMBARGO) (1/3)

Étape I : apposer une licence CC-BY :

- ...sur chaque version du manuscrit (de la soumission à la version relue et corrigée par les pairs) : du preprint au postprint
- Comment apposer une licence ?
 - Indiquer la version de la licence (actuellement : v4)
 - Ajouter une URL de renvoi vers la description de la licence
 - Optionnel : ajouter le logo de la licence

Exemple :  Paternité - CC-BY 4.0

LA STRATÉGIE DE NON CESSIION DES DROITS (SANS EMBARGO) (2/3)

Étape 2 : informer l'éditeur

- Phrase-type
 - « À des fins de diffusion en accès ouvert, une licence CC-BY a été appliquée par les auteurs au présent document et le sera à toute version ultérieure jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication résultant de cette soumission. »
- Où l'ajouter ?
 - Dès la première page du manuscrit
 - Dans la partie des remerciements (acknowledgement section)
 - Cover letter

LA STRATÉGIE DE NON CESSIION DES DROITS (SANS EMBARGO) (3/3)

Étape 3 : signature du contrat avec l'éditeur

- La licence CC-BY dès l'étape de soumission prime sur les conditions posées ultérieurement par l'éditeur

Étape 4 : déposer dans une archive ouverte

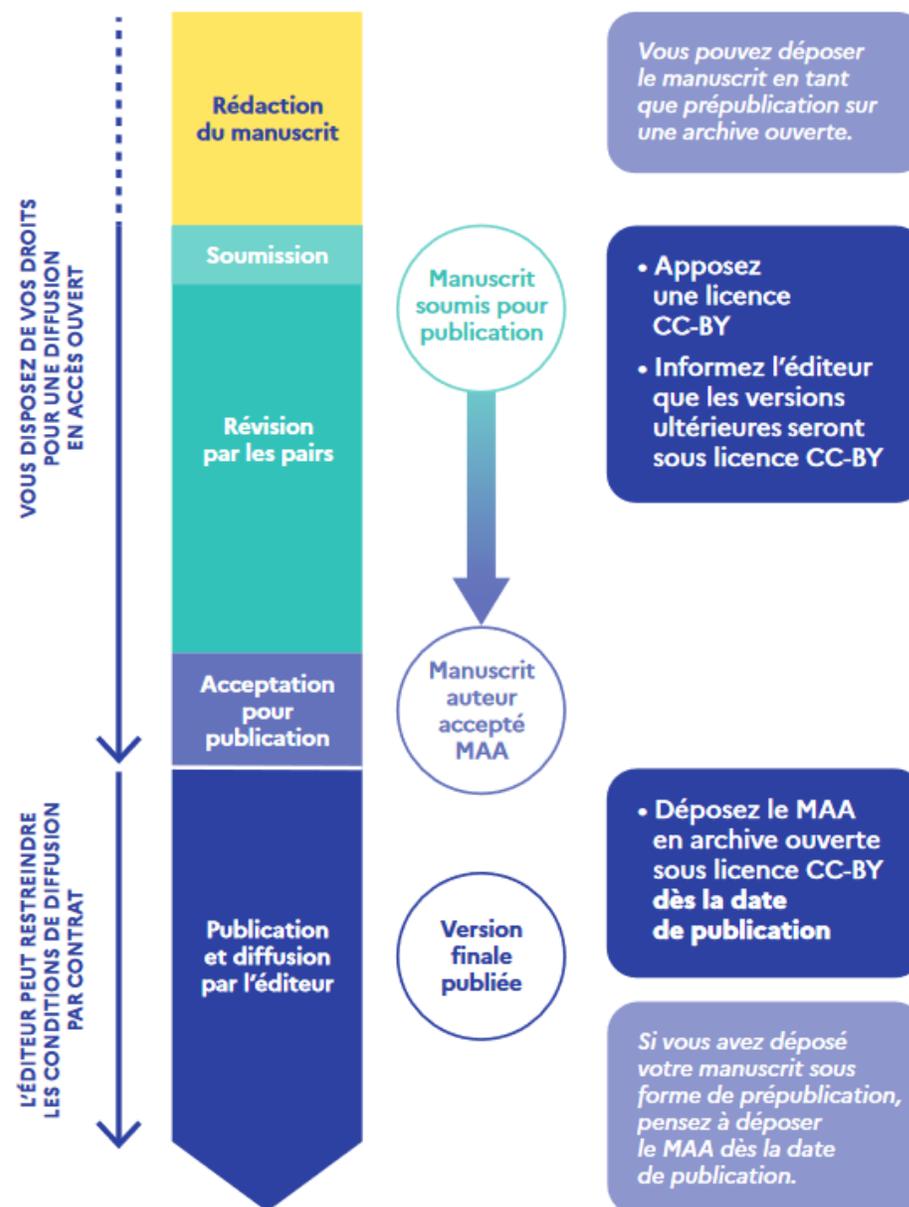
- Exemple : HAL
- Préciser la licence ouverte lors du dépôt

EN RÉSUMÉ...

Schéma, d'après Collège Publications du Comité national pour la science ouverte, *Mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques.*

Guide pour les chercheuses et les chercheurs, 2022.

La stratégie de non-cession des droits : principales étapes de mise en œuvre



QUELQUES QUESTIONS PRATIQUES...

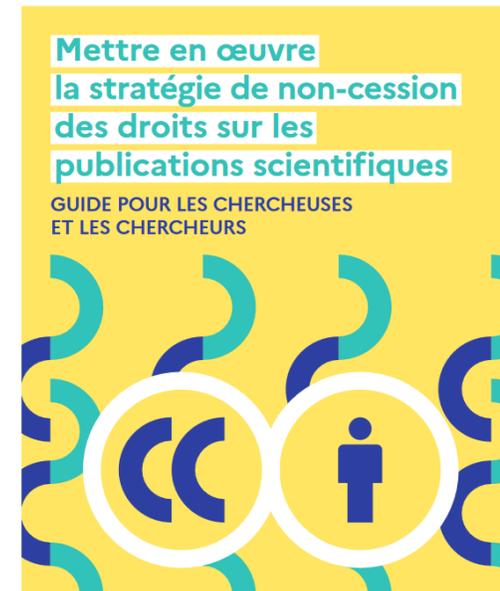
- Si je dépose mon manuscrit dans HAL avec une licence CC-BY avant de l'envoyer à l'éditeur, est-ce que c'est suffisant pour mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits ?
- Comment savoir si la revue où j'envisage de publier accepte la stratégie de non-cession des droits ?
- Conformément à la stratégie de non-cession des droits, j'ai bien appliqué une licence CC-BY au manuscrit soumis à l'éditeur mais les corrections apportées par les pairs se font au fur et à mesure sur le document déjà mis en page par l'éditeur. Que puis-je faire pour déposer mon MAA dans une archive ouverte ?
- J'ai fait le choix d'ajouter une déclaration de non-cession des droits lors de l'envoi de mon manuscrit à l'éditeur, n'y a-t-il pas un risque de voir mon manuscrit refusé ?

UN GUIDE POUR VOUS AIDER

- Guide + FAQ
- Réalisé par le collège Publications du Comité pour la science ouverte
- Relu par des chercheurs et des chercheuses
- En anglais et en français
- Sur le site [Ouvrir la science](#)

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ouvrir
la science !





PRÉSENTATION DE LA COALITION S ET PRINCIPE DE LICENCE CC-BY

Intervention de Zoé ANCION

- Responsable du pôle science ouverte auprès de la direction de la stratégie numérique et des données de l'Agence nationale de la recherche

LA COALITION S

Promouvoir l'accès ouvert complet et immédiat aux publications scientifiques

Supported by



National funders



Charitable and international funders & research organisations



European funders

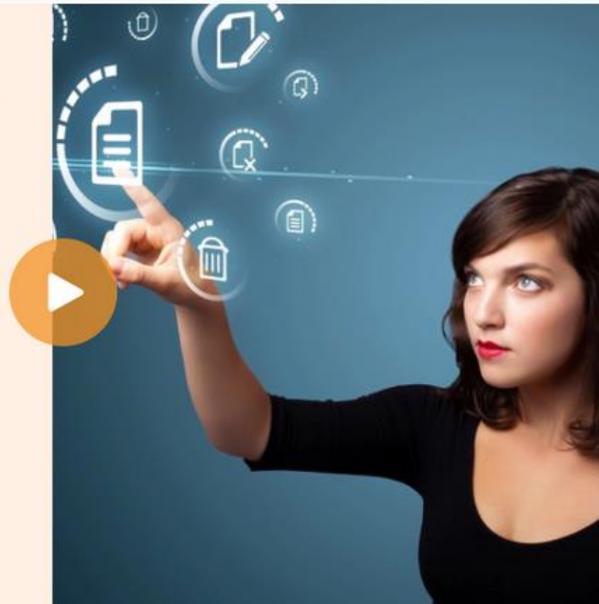


Join the coalition

LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS – UNE APPROCHE CONCERTÉE

How to reuse & share
your knowledge
as you wish through

Rights Retention



Plan S

Making full & immediate
Open Access a reality



The Author's Rights Quiz
How well do you know your rights as an author?

Let's find out! press Enter ↵

LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS – UNE APPROCHE CONCERTÉE

- **Déclaration de l'UNESCO** de novembre 2021: *“Any transfer or licensing of copyrights to third parties should not restrict the public’s right to immediate open access to a scientific publication.”*
- **Déclaration du G6**, décembre 2021: *“we are committed to support our researchers to retain sufficient rights to publish their scholarly articles and monographs openly and we encourage them to publish their results (i.e. final version and/or manuscript) under an open license, preferably the Creative Commons Attribution License CC BY.”*
- **EUA OS Agenda 2025**: *“Authors and institutions need to retain their intellectual property rights (e.g. Plan S Rights Retention Strategy).”*
- **Conseil de l'Europe**, juin 2022, sous la présidence française: *“CONSIDERS that the authors of research publications or their institutions should retain sufficient intellectual rights to ensure open access”*

LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS – DES APPROCHES INSTITUTIONNELLES

2008 Harvard Faculty of Arts & Sciences - Précurseur d'une approche institutionnelle

Au Royaume-Uni 20 institutions ont déjà adopté cette stratégie :

- 2022 University of Edinburgh
- 2022 Sheffield Hallam University
- 2023 University of Cambridge
- 2023 University of Liverpool
- 2023 University of Manchester

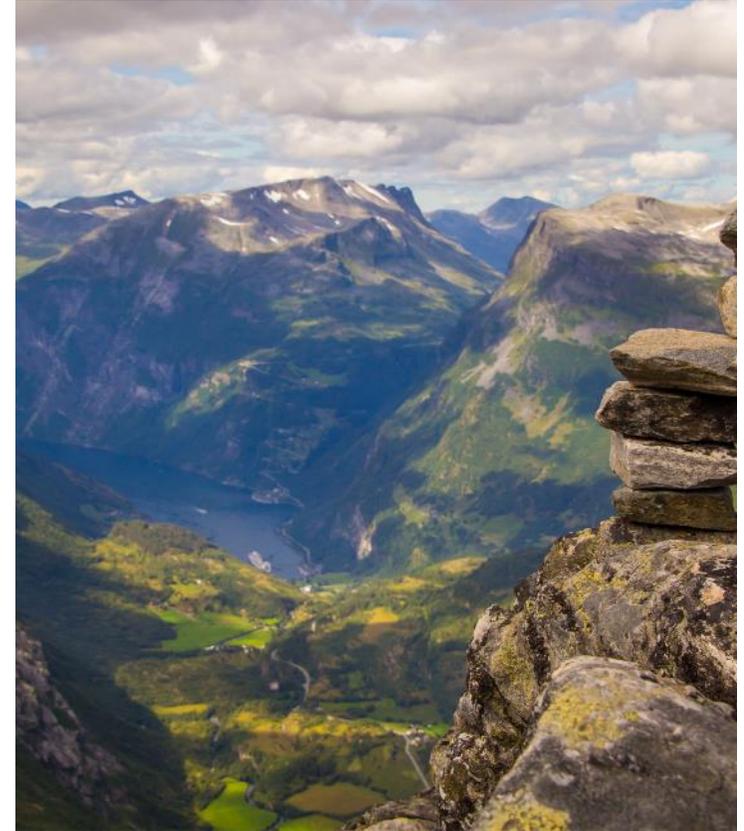


“Going forwards all authors automatically grant the University a non-exclusive, irrevocable, worldwide licence to make manuscripts of their scholarly articles publicly available under the terms of a Creative Commons Attribution (CC BY) licence.”

University of Edinburgh

LA STRATÉGIE DE NON CESSION DES DROITS EN NORVÈGE – UNE APPROCHE INSTITUTIONNELLE

- the University of Oslo
- the University of Bergen,
- the Arctic University of Tromsø,
- the Norwegian University of Science and Technology
- the Norwegian University of Life Sciences,
- the University of South-Eastern Norway



L'APPROCHE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE - PRIOR OBLIGATION

1. Open access to publications (1/2)

Beneficiaries must ensure **open access to peer-reviewed scientific publications** relating to their results. In particular, **they must ensure:**

- at the latest upon publication, **deposition** of the Author Accepted Manuscript or Version of Record in a trusted repository + **immediate open access via the repository** under a Creative Commons Attribution license (CC BY) or equivalent (Creative Commons Attribution Non Commercial/Non Derivatives licenses or equivalent are allowed for long-text formats)
- **information** via the repository about any research output/tools/instruments needed to **validate the conclusions of the scientific publication**

Metadata must be open under a Creative Commons Public Domain Dedication (CC 0) or equivalent, **in line with the FAIR principles** and provide information about the licensing terms and persistent identifiers, amongst others.

L'APPROCHE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE - PRIOR OBLIGATION

Open access to publications (2/2)

- Beneficiaries (or authors) **must retain sufficient intellectual property rights** to comply with the open access requirements
- Publication in venue of their choice but **publication fees are reimbursable only if publishing venue is full open access** (publication fees in hybrid venues are not reimbursed)
- Beneficiaries have the possibility to publish at no costs in **Open Research Europe**, the European Commission open access publishing platform

L'APPROCHE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE - PRIOR OBLIGATION

 The obligation to ensure open access under the conditions set out in the Grant Agreement precedes any subsequent publishing agreement and is therefore a prior obligation with respect to such agreements.

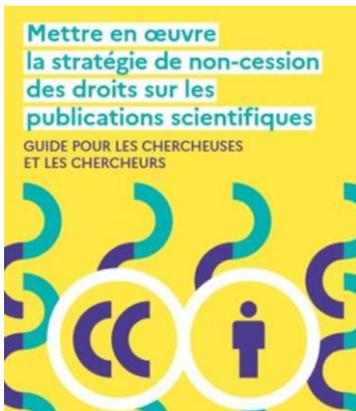
Appliquer la stratégie de non-cession des droits permet d'être en adéquation avec les engagements de la commission européenne en faveur de l'accès ouvert.

EU Grants

AGA – Annotated Grant Agreement

EU Funding Programmes 2021-2027

Version 1.0 –DRAFT
01 April 2023



LA STRATÉGIE DE NON CESSIION DES DROITS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SCIENCE OUVERTE DE L'ANR

Le responsable scientifique et partenaires des projets financés par l'ANR s'engagent à ce que :

- Toutes les publications scientifiques issues de projets ANR, soient rendues disponibles en accès ouvert sous la licence *Creative Commons* CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :
 - publication dans une revue nativement en libre accès,
 - publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal dit transformatif,
 - publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL sous une licence CC-BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD)
- le Texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANR du projet de recherche (ex :ANR-22-CE64-0001) dont elles sont issues, en associant un identifiant pérenne (DOI par exemple).

LA STRATÉGIE DE NON CESSION DES DROITS EN FRANCE : UNE APPROCHE CONCERTÉE

Plusieurs institutions ont exprimé leur soutien

- ✓ UDICE
- ✓ Le CNRS
- ✓ France Universités
- ✓ L'IRD
- ✓ L'université de Lorraine
- ✓ En accord avec le Plan National pour la Science ouverte
- ✓ + Le réseau science ouverte entre les agences de financement françaises « elles s'engagent à collaborer à la mise en œuvre de la stratégie de non cession des droits ».

